

Mistissini, le 10 juin 2022

Monsieur Larry Imbeault, Président
Association des employés du Nord Québécois (AENQ)
9405 Sherbrooke Est
Montréal, Québec H1L 6P3

Objet: Transfert d'information du secteur jeune au secteur adulte et de la formation professionnelle pour la durée de la Convention collective 2020-2023

Monsieur Imbeault,

Considérant que le dossier scolaire des élèves est sous la responsabilité de la Commission scolaire et que les règles d'accès qui y sont applicables sont dictées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les codes de déontologies des intervenants, etc.

Considérant que tout plan d'intervention personnalisé développé pour un élève du secteur jeune est conservé par l'école concernée.

Considérant la demande de la partie syndicale à l'effet que les enseignantes et enseignants du secteur des adultes et de la formation professionnelle souhaiteraient avoir accès à ce dossier aux fins d'adapter leur enseignement en fonction d'information qui pourrait être utile sur les mesures ayant été prises antérieurement pour un de leurs étudiants.

Considérant que l'accès à cette information ne peut entraîner ou générer l'ajout de ressources EHDAA au secteur des adultes ou de la formation professionnelle.

Considérant que le dossier scolaire de tout élève doit être conservé dans un endroit assurant sa sécurité et son caractère confidentiel et que seules les personnes autorisées peuvent y avoir accès en tout ou en partie.

La Commission scolaire Crie s'engage, pour la durée de la Convention collective 2020-2023, à adopter les mesures jugées nécessaires afin de favoriser l'échange d'information bénéfique à tout élève, et ce, dans le respect des lois applicables et des ressources disponibles en établissant le mécanisme suivant :

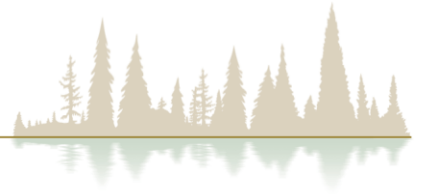
- 1) l'enseignante ou l'enseignant qui juge utile d'obtenir de l'information contenue au Plan d'intervention personnalisé ayant été développé au secteur jeune pour un de ses étudiants, en fait la demande par écrit au Coordonnateur du Service de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle.





ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ
Cree School Board
Commission scolaire crie

203 Main Street, Mississini, QC G0W 1C0 - Tel.: 418.923.2764



- 2) sur autorisation de l'étudiant concerné, ou de ses parents s'il est mineur, le Coordonnateur transmet l'information pertinente à l'enseignante ou à l'enseignant.

Meilleures salutations,

Caroline Mark
Directrice générale



CAROLINE MARK, Director General
Tel.: 418.923.2764 – cmark@cscree.qc.ca

